



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 98350

Texte de la question

M. Philippe Naillet interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur la pression fiscale par habitant à l'île de La Réunion. Compte tenu de la situation particulière et difficile des outre-mer, de nombreux dispositifs fiscaux dérogatoires ont été mis en place pour les assister. Il souhaiterait donc, afin d'évaluer les effets de ces dispositifs, connaître le montant moyen des impôts directs perçus sur les ménages par les collectivités locales à La Réunion par décile de population classée en fonction du revenu imposable. À titre de comparaison, il souhaiterait disposer de la même statistique au niveau national.

Texte de la réponse

Les principaux impôts directs perçus sur les ménages par les collectivités locales sont la taxe d'habitation et les taxes foncières. Le système d'information permet de connaître les ventilations demandées pour la seule taxe d'habitation. Dans ce contexte, le tableau suivant détaille la ventilation des cotisations moyennes de taxe d'habitation 2015 des résidents de la Réunion en fonction de leur revenu imposable.

REVENU IMPOSABLE	Cotisation TH moyenne €)
0 €	5
1 € à 2880 €	11
2881 € à 6228 €	34
6229 € à 9784 €	62
9785 € à 13957 €	160
13958 € à 18579 €	267
18580 € à 26658 €	443

26659 € à 41914 €	669
Plus de 41914 €	1 153
Total	352

Par comparaison, la même ventilation opérée pour l'ensemble des foyers fiscaux est détaillée ci-après.

REVENU IMPOSABLE	Cotisation TH moyenne (€)
0 € à 2994 €	39
2995 € à 8465 €	52
8466 € à 12179 €	149
12180 € à 15367 €	290
15368 € à 18404 €	376
18405 € à 22380 €	480
22381 € à 28205 €	605
28206 € à 36089 €	713
36090 € à 50289 €	856
plus de 50289 €	1 189
Total	558

Données clés

Auteur : [M. Philippe Naillet](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98350

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7089

Réponse publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8898